



©M. MACIAS



©HEOS MARINE PACIFIQUE

Cahier des charges

DEFINITION DE LA STRATEGIE

ET D'UN PLAN DE COMMUNICATION

POUR LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

« Faire du parc naturel de la mer de Corail un étendard de la Nouvelle-Calédonie en matière de biodiversité et de géo-diversité »

Extrait du discours de politique générale prononcé par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 25 novembre 2021

1 – Prestation demandée

Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication impactante et adaptée, pour les cinq prochaines années, afin de promouvoir le parc naturel de la mer de Corail à décliner en un plan de communication.

La stratégie de communication du parc naturel de la mer de Corail devra mettre l'accent sur la **valeur universelle exceptionnelle du parc naturel de la mer de Corail**, en raison de ses caractéristiques uniques, largement préservées des pressions et menaces qui pèsent sur la plupart des espaces maritimes.

2- Qu'est-ce qu'une aire marine protégée ?

Une aire marine protégée (AMP) est un espace délimité en mer qui répond à des objectifs de protection de la nature à long terme. La plupart des AMPs permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités économiques telles que la pêche durable et le tourisme responsable. Les AMPs ne permettent pas seulement de préserver l'écosystème marin et sa biodiversité, elles contribuent aussi à la valorisation de l'environnement marin en assurant aux communautés locales un développement économique durable.

Leur mode de gouvernance associe le plus souvent différentes parties prenantes (les usagers, les élus, les experts, ...) à la gestion de l'espace marin identifié.

3 – Présentation du parc naturel de la mer de Corail

Le parc naturel de la mer de Corail A la découverte de ses trésors ...



Créé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 23 avril 2014, le parc naturel de la mer de Corail constitue l'une des plus grandes aires marines protégées du monde. Rare endroit de la planète encore préservé, la protection de ce vaste espace maritime doit permettre de préserver l'environnement marin, d'œuvrer au maintien des services rendus à l'Homme par les différents écosystèmes présents dans son périmètre et de contribuer au développement durable d'activités professionnelles. Avec 1,3 million de km², soit la quasi-totalité de l'espace maritime du Pays, ce Parc est un engagement fort de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la protection de l'Océan.



Récifs Pétrie & Astrolabe

Trésors de biodiversité, ces récifs éloignés détiennent le record mondial d'abondance de poissons. Leur état est jugé préservé de tout impact lié à l'activité humaine. Ils sont ainsi qualifiés de récifs « sauvages » dont il ne resterait que 1,5 % de leur surface à travers les océans. Le Parc abrite le tiers de ces récifs exceptionnels intacts de la planète !



Monts sous-marins

Les milieux profonds occupent l'essentiel de la surface du Parc, avec des fonds abyssaux pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mètres de profondeur ! Ces milieux abritent également des centaines de monts sous-marins où les baleines à bosse se reproduisent, mettent bas et allaitent leur petit. En effet, chaque année au cours de l'hiver austral, ces populations de grands mammifères marins migrent depuis l'Antarctique pour rejoindre les eaux plus chaudes de l'Océanie, et en particulier du Parc.



Atolls d'Entrecasteaux

Composés de récifs et de petits îlots bas formés par accumulation de sable, ces atolls sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. Ils constituent des zones de refuge indispensables pour des milliers de tortues vertes menacées partout ailleurs dans le monde. Classés en réserve naturelle au sein du Parc, ces sites revêtent une importance majeure pour la reproduction de ces reptiles : les tortues qui y sont « nées » reviennent y pondre chaque été.



Plateaux des Chesterfield & Bellona

Ces espaces lagonaires, dont le fond est plat et peu profond (20 à 50 mètres), sont parsemés d'îlots. Ces terres, bordées de récifs, abritent une diversité d'oiseaux marins devenus rares en raison notamment de leur sensibilité aux perturbations occasionnées par l'Homme. Ces sites classés en réserves sont reconnus d'importance mondiale pour les populations d'oiseaux migrateurs qui les fréquentent et viennent s'y reproduire chaque saison. Les zones les plus importantes pour ces oiseaux sont d'ailleurs interdites d'accès.



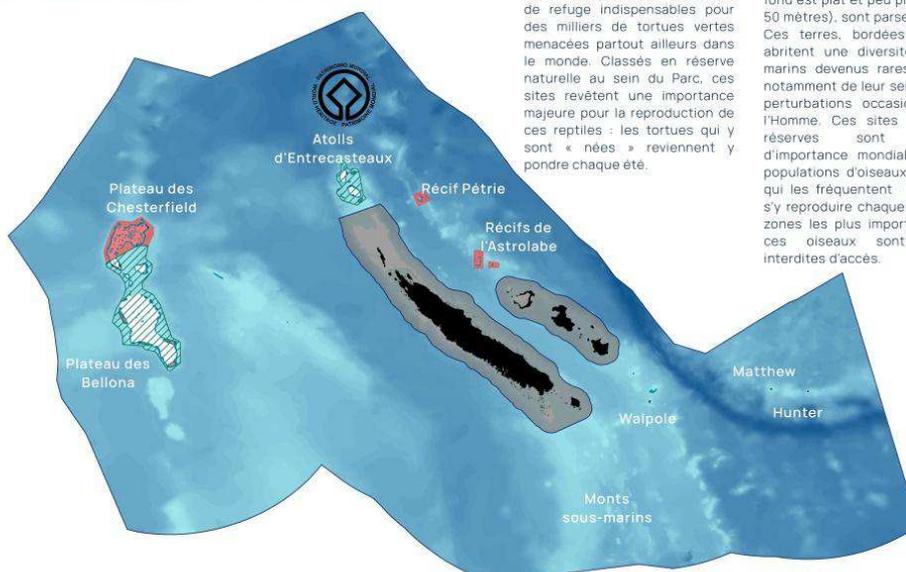
Île Walpole

Cette île se caractérise par ses imposantes falaises coralliennes s'élevant à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce bloc de corail où il est difficile de débarquer, a pourtant constitué un refuge central pour les populations mélanésiennes et polynésiennes de la région. Au début du XX^{ème} siècle, Walpole a même été exploité par les européens en raison de la présence de grande quantité de guano. Cette île aujourd'hui inhabitée, abrite de nombreux vestiges de ces occupations anciennes qui restent à découvrir.



Îles Matthew & Hunter

Ces îles sont les plus hautes du Parc - jusqu'à 280 mètres d'altitude - et sont les seules terres volcaniques de Nouvelle-Calédonie ! Issues d'éruptions successives relativement récentes, elles présentent des pentes abruptes et des falaises très caractéristiques, les rendant très difficiles d'accès. Ces îles situées au Sud-Est du Parc demeurent inhabitées. À Matthew, des fumeroles s'échappent encore des sols, signifiant que le volcan est toujours actif. À Hunter, d'anciens grands cratères sont reconnaissables malgré une lente colonisation de ses pentes par la végétation.



- Parc naturel de la mer de Corail
- Eaux provinciales
- Terres émergées
- Récifs
- Réserves intégrales (accès interdit)
- Réserves naturelles (accès réglementé)



La Nouvelle-Calédonie est reconnue par la communauté scientifique internationale comme dépositaire d'une biodiversité marine unique au monde.

Le **parc naturel de la mer de Corail** fait partie de la mer de Corail bordée à l'Ouest par l'Australie, au Nord par la Papouasie Nouvelle-Guinée et les Iles Salomon, à l'Est par le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. Il s'ouvre au sud sur un vaste espace d'eaux internationales.

D'une superficie de 1,3 millions de km² (représentant deux fois la superficie de la France métropolitaine), le parc naturel de la mer de Corail couvre la totalité de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie et ses eaux territoriales et intérieures qui entourent les îles et récifs éloignés.

Créé le 23 avril 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le parc naturel de la mer de Corail constitue la quatrième plus grande aire marine protégée au monde¹. Sa gestion est assurée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui d'un comité de gestion et d'un comité scientifique.

Le parc naturel de la mer de Corail a été créé pour préserver l'intégrité écologique du milieu marin et maintenir les activités économiques dans l'intérêt des générations futures.

En termes de biodiversité, le parc naturel de la mer de Corail abrite trois grands écosystèmes :

- profonds,
- pélagiques,
- coralliens et insulaires.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a donc une responsabilité d'ampleur à l'égard de son propre pays, mais également de la région et du monde, puisqu'elle abrite plus du tiers des récifs qui sont considérés comme les plus proches de l'état sauvage, de l'état originel. A l'échelle de la planète, il n'y a plus que 1,5% des récifs qui sont considérés comme sauvages et la Nouvelle-Calédonie en abrite 30%.

L'ambition de la Nouvelle-Calédonie pour le parc naturel de la mer de Corail est de taille et nécessite un effort particulier pour faire connaître les enjeux de la préservation de cet espace unique auprès du grand public, de vulgarisation des connaissances et de diffusion de l'information à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale **« Faire de la préservation et de la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel, un nouveau modèle de croissance durable »**.

Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est chargé de la gestion du Parc. Il assure notamment la protection et le suivi des écosystèmes qui se trouvent dans le Parc et participe à renforcer leur connaissance et leur valorisation. Le service est organisé en trois pôles :

- 1/ Le pôle « gestion du parc naturel de la mer de Corail »
- 2/ le pôle « pêche »
- 3/ Le pôle « Amborella »

¹ 1^{er} : *Marae Moana* aux Iles Cook (1,98 millions de km²) ; 2^{ème} *The Ross Sea region* en Nouvelle-Zélande (1,55 millions de km²), 3^{ème} *Papahānaumokuākea Marine National Monument* à Hawaï (1,50 millions de km²)

➤ Les moyens humains:

La politique de communication et de sensibilisation du parc est mise en œuvre par le service. Un temps plein est mobilisé sur le volet communication.

➤ Les moyens financiers actuels :

Sur les deux dernières années, le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche disposait d'un budget moyen de 15 millions XPF pour mettre en œuvre les actions de communication.

4- Le comité de gestion

La définition et la mise en œuvre d'une gestion concertée d'un vaste espace, qui concilie usage et conservation est un véritable défi. C'est afin d'atteindre cet objectif ambitieux qu'une structure de gouvernance partagée a été mise en place. Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail qui rassemble les acteurs institutionnels, coutumiers, professionnels et de la société civile concernés par l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, a été mis en place en mai 2015. Ce comité co-présidé par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a contribué à élaborer le premier plan de gestion du Parc. Ce document stratégique donne le cap pour satisfaire à une protection utile et optimale de cet espace d'exception. La concertation, tant au niveau technique qu'au niveau politique et institutionnel, était au cœur du projet dès son initiation. La dynamique engagée en faveur de la gestion du parc naturel de la mer de Corail doit permettre à la Nouvelle-Calédonie de mettre en place, avec l'ensemble des forces vives du territoire, une protection exemplaire de son patrimoine marin.

Les enjeux principaux du Parc retraduis au travers de son plan de gestion du Parc s'articulent autour de 4 piliers :

- ① Protéger notre patrimoine naturel et culturel
- ② Garantir et accompagner des usages durables et responsables reconnus
- ③ Assurer une bonne gouvernance
- ④ Intégrer le parc à l'échelle locale, régionale et internationale

Le plan de gestion 2018-2022 arrive à échéance fin 2022 et un nouveau document prendra effet courant 2023 afin d'assurer la continuité de la lisibilité des actions menées du parc naturel de la mer de Corail.

5- Les objectifs stratégiques de la communication du parc naturel de la mer de Corail

Il est attendu que la stratégie et le plan de communication à proposer concourent directement aux objectifs spécifiques suivants :

EVALUER la connaissance de ce qu'est le Parc auprès des communautés locales.

INFORMER les Calédoniens de la valeur patrimoniale de cet espace, de l'importance de sa conservation, des menaces auxquelles il fait face (réchauffement climatique, trafic maritime et espèces envahissantes) et des règles et réglementation en vigueur relatives à sa conservation et à sa gestion.

INFORMER ET SENSIBILISER AUX RICHESSES DU PARC au niveau local, national, régional et international de ce patrimoine unique qui place la Nouvelle-Calédonie au cœur des enjeux planétaires de conservation du milieu marin.

➤ Nécessité d'un parc en bonne santé pour les générations futures. L'enjeu fondamental du Parc est de conserver le caractère exceptionnel de cet espace immense tout en parvenant à concilier un développement d'activités durables pour assurer l'avenir des écosystèmes qu'il abrite.

INFORMER SUR LES ACTIONS DU PARC : préservation et conservation. En termes de réglementation : faire preuve de pédagogie en expliquant le sens ou bien-fondé des règles.

FAIRE CONNAÎTRE LE PARC ET SON RÔLE Faire connaître le Parc auprès du grand public (pas pour s'y rendre mais pour comprendre l'intérêt de la conservation de ce bien) et promouvoir les actions de conservation et les activités socio-économiques durables mises en place dans le parc. Le rôle du Parc en matière de connaissance scientifique, de préservation et de gestion des patrimoines naturel et culturel, de sensibilisation du public et de développement durable des activités est souvent mal connu du public. Celui-ci doit être souligné.

FAIRE COMPRENDRE les enjeux de conservation de protection et de valorisation de cet espace naturel d'exception pour les générations futures. Le Parc est un bien exceptionnel que les calédoniens ont la chance d'avoir reçu en héritage (mais ne connaissent pas) et pour lequel il est nécessaire de développer un sentiment d'appartenance fort (malgré son éloignement et le fait qu'il n'est et ne sera pas habité). Faire entrer le Parc dans les foyers calédoniens.

FAVORISER l'appropriation et l'implication des calédoniens et des acteurs locaux aux enjeux du Parc. La participation des acteurs locaux et des calédoniens à la mise en œuvre de missions du Parc, actions de préservation et à des animations permet une appropriation du patrimoine et de ses enjeux.

RENFORCER la notoriété du parc afin de maintenir sa légitimité. Etre reconnu en Nouvelle-Calédonie et à travers le monde comme un espace naturel d'exception avec de forts enjeux de préservation des patrimoines naturel et culturel.

DEVELOPPER ET CONSOLIDER la reconnaissance scientifique : valoriser les sujets de recherche scientifique (acquisition des connaissances).

ACCROITRE la notoriété du Parc et notamment que l'on reconnaisse et apprécie son intégrité.

INSPIRER L'objectif est de faire de la valorisation et de la préservation de la biodiversité, un pilier de croissance que les générations futures reconnaîtront comme un modèle à suivre.

6- Les messages et le ton « supra » de la communication

Les messages devront créer de l'émotion, être positifs, audibles, innovants, responsabilisants ou susciter l'appropriation et offrant du sens. L'objectif visé est de trouver des échos dans les publics cibles et faire une impression durable. Pour y parvenir, la communication devra être engageante, connectée et au présent.

Engageante :

- elle devra faire le lien entre le passage des idées aux actes
- stimuler le changement d'opinions et aussi de comportements
- permettre l'adhésion aux différentes actions de protection, de préservation et de réglementation

Connectée :

- elle devra contribuer à développer des communautés relais (influenceurs, ambassadeurs)
- entretenir un réseau d'acteurs de terrain (associations, professionnels, etc)
- insister sur la connexion entre la nature et l'humain sous l'angle de la nécessité d'un parc en bonne santé pour les générations futures

Au présent :

- elle devra véhiculer l'idée qu'il faut agir aujourd'hui pour demain

7- Le plan de communication doit permettre

- de donner de la cohérence aux différentes actions de communication,
- de renforcer l'image du Parc et son identité,
- de faire connaître les enjeux du Parc,
- de relayer l'identité culturelle et ancestrale du Parc,
- de mettre en avant l'aspect conservation de la biodiversité et l'exceptionnalité de son état,
- de permettre l'appropriation de l'outil « parc » par différentes cibles.

8- Les cibles de la communication

- La population calédonienne / Le grand public : cible prioritaire. Le parc est un outil que les calédoniens ont la chance d'avoir reçu en héritage et pour lequel il est primordial de développer un sentiment d'appartenance fort. La particularité du parc naturel de la mer de Corail, c'est qu'on ne peut pas y aller (sites éloignés). L'enjeu est de leur faire découvrir cet espace immatériel tout en les sensibilisant à sa protection.
- Les enseignants et les scolaires : il s'agit d'une cible prioritaire afin de former les acteurs de demain. Un travail étroit avec les structures d'éducation à l'environnement est déjà en cours. Un module scolaire éducatif et des animations en lien avec le Parc naturel de la mer de Corail et la biodiversité marine seront opérationnels prochainement.
- Les instances de gouvernance du Parc : ils participent étroitement à la définition des grandes orientations du Parc ; ils doivent être informés des actions mises en œuvre. Ils interviennent par ailleurs dans d'autres instances. Ils peuvent alors être des ambassadeurs.
- Les scientifiques : le parc naturel de la mer de Corail doit demeurer un espace de recherche et d'étude. Les collaborations avec les scientifiques et les chercheurs se poursuivent. Les enjeux de conservation, de gestion doivent être reconnus au-delà du niveau local.
- Les usagers professionnels : les actions de gestion ou la réglementation mises en œuvre peuvent être perçues comme des freins à leur activité alors même que la qualité des paysages et de la biodiversité et le développement durable participent à leur activité.
- Les collectivités locales/Les partenaires institutionnels : ces partenaires constituent une cible importante de communication.

- Les entreprises calédoniennes et internationales
- Les pays de la région
- L'Etat et ses agences
- L'Union Européenne : l'objectif étant la recherche de financement pérenne.
- La communauté internationale : organismes de recherche, ONG, fondations, influenceurs, organisations de références. Le parc naturel de la mer de Corail doit être reconnu au niveau local et international. Dans ce domaine, la mise en œuvre d'une politique de communication est compliquée et nécessite des moyens.

Toute autre cible jugée utile par le prestataire peut être proposée et intégrée à la présente offre.

9- Mise en œuvre / Contenu de la mission

Le prestataire aura pour objectif de :

- Proposer une rationalisation des méthodes et des outils de communication existants, dans un souci d'efficacité et d'efficience au regard des objectifs de communication du Parc, des cibles, des moyens humains et financiers qui seront considérés comme constants,
- Proposer de l'innovation avec de nouvelles méthodes de communication et de sensibilisation et de nouveaux outils,
- Apporter de la cohérence et de la complémentarité dans la communication

D'autres propositions d'organisation peuvent être suggérées par le prestataire.

Phase 1 : Diagnostic, analyse de l'existant

Le prestataire établira un diagnostic de l'activité « communication » actuelle du parc naturel de la mer de Corail :

- Analyse des actions et outils existants (dépliants, Les news du Parc, site internet, évènementiels, animations, médias sociaux,...)
- Identification des atouts et des freins aux actions de communication du Parc
- Evaluation des moyens disponibles
- Détermination des enjeux.

Il analysera les actions et les outils existants en termes de :

- Pertinence : adéquation des actions menées aux regard des objectifs et enjeux de l'établissement
- Efficacité : adéquation entre les objectifs du service et les résultats obtenus par rapport aux cibles définies
- Efficience : lien entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Analyse de modalités possibles qui auraient permis d'atteindre les mêmes résultats avec des moyens plus restreints ou des instruments différents

Il identifiera les atouts et les freins des actions de communication du parc naturel de la mer de Corail.

Ce diagnostic pourra s'appuyer sur :

- Les rapports d'activité du Parc
- Tous documents plus ou moins synthétiques relatifs au Parc

Par ailleurs, le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche fournira au prestataire tous les éléments dont il dispose et permettant une meilleure compréhension du projet, de son contexte et de ses objectifs.

Phase 2 : Définition de la stratégie et du plan de communication

Sur la base de ce bilan évaluatif, une stratégie et un plan de communication sont à élaborer.

Outils stratégique et méthodologique de mise en œuvre et de programmation de la communication, ces documents définiront les objectifs et les grandes priorités pour les cinq années à venir :

- Choisir des axes stratégiques de la communication
- Définir les objectifs et les idées force
- Les messages à livrer à chacune des cibles identifiées
- Les canaux de communication par public cible
- Concevoir une méthodologie et des outils permettant d'établir une communication efficace auprès des différents publics
- Proposer plusieurs scénarii tenant compte des possibilités budgétaires minimales et maximales du Parc
- Proposer une programmation et deviser les opérations (moyens humains et financiers)
- Définir les indicateurs de suivi et d'évaluation à mettre en place

Le prestataire devra faire preuve de créativité et proposer des actions innovantes dans le respect des valeurs portées par le parc naturel de la mer de Corail.

10- Déroulement et rendu de la mission

Une réunion de cadrage sera organisée avec le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche au démarrage de l'étude, permettant de préciser les objectifs.

Un groupe de travail technique, comprenant les membres du comité de gestion volontaires sera constitué pour cette mission afin de mener un travail inclusif et respectueux du mode gouvernance partagée du Parc.

En outre, un échange avec l'autorité décisionnaire sera à prévoir.

La phase 1 de diagnostic s'appuiera :

- Sur des entretiens avec l'équipe du Parc
- Sur un échange avec le groupe de travail
- Sur une présentation du diagnostic au groupe de travail

La phase 2 de définition de la stratégie et du plan de communication s'appuiera sur :

- Pour la stratégie :

- une réunion de réflexion avec l'équipe du parc
 - une réunion de réflexion avec le groupe de travail
 - une réunion de présentation à l'équipe du parc
 - une réunion de présentation au groupe de travail
- Pour le plan de communication :
 - une réunion de réflexion avec l'équipe du parc
 - une réunion de réflexion avec le groupe de travail
 - une réunion de présentation à l'équipe du parc
 - une réunion de présentation au comité de gestion

Le prestataire assurera la conduite des réunions, la préparation des supports présentés, la rédaction des contenus.

La planification des réunions, au titre des différentes phases de la commande, pourra le cas échéant être précisée par le prestataire dans sa proposition.

11- Livrables

Pour la phase de diagnostic :

- Un rapport détaillé des réunions de travail avec le service du parc et avec le groupe de travail
- Un rapport détaillé du diagnostic
- Une présentation au service du parc ainsi qu'au groupe de travail

Pour la phase de la stratégie de communication :

- Un rapport détaillé des échanges avec le service du parc et le groupe de travail
- Un rapport détaillé de la stratégie de communication
- Une présentation au service du parc et une présentation au groupe de travail

Pour la phase du plan de communication :

- Un rapport détaillé des échanges avec le service du parc et le groupe de travail
- Un rapport détaillé du plan de communication
- Une présentation au service du parc et au groupe de travail

Synthèse :

Un document de synthèse présentant le diagnostic, la stratégie de communication et le plan de communication, pour le service du Parc et ses instances.

Proposition financière :

L'ensemble des postes suivants seront chiffrés, poste par poste toutes taxes comprises :

- Animation du groupe de travail
- Diagnostic
- Définition de la stratégie de communication
- Elaboration du plan de communication

La mission ne comprend pas :

- La définition d'une charte graphique et la création graphique
- Le suivi du plan de communication
- La conception des supports de communication

12- Délais d'exécution :

Le prestataire devra respecter le calendrier prévisionnel suivant :

- Novembre 2022 : choix du prestataire retenu
- Décembre 2022 : lancement des réunions de cadrage et la tenue éventuelle d'un groupe de travail communication
- Janvier 2023 : élaboration du diagnostic et présentation
- Février 2023 : définition de la stratégie de communication
- Mars 2023 : livraison du plan de communication

13- Renseignements techniques :

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche auprès de :

Madame Marie-Pierre DONAT

Chargée de mission communication du parc naturel de la mer de Corail

2, bis Felix Russeil

BP M2 – 98849 Nouméa cedex

98849 Nouméa cedex

Tél : 27.08.03

E-Mail : marie-pierre.donat@gouv.nc

14- Conditions de remise des offres :

Les propositions sont à adresser au plus tard le **30 octobre 2022** à :

Monsieur Manuel DUCROCQ, chef de service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche

Madame Marie-Pierre DONAT, chargée de mission communication du parc naturel de la mer de

Corail et de la pêche

2, bis Felix Russeil

BP M2 – 98849 Nouméa cedex

98849 Nouméa cedex

- Date limite de réception des offres :

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, **au plus tard le 30 octobre 2022**

- Présentation de l'offre :

Les propositions doivent obligatoirement comporter :

1. une présentation de l'entreprise prestataire, présentant ses références, le nombre de personnes, les compétences, les secteurs d'activités privilégiés, et les expériences significatives pour la mission demandée, les références de quelques plans de communication réalisés au cours des deux années précédentes,
2. une note technique et méthodologique démontrant une bonne compréhension de la demande et précisant la façon dont le prestataire entend décliner son intervention (moyens humains, chef de projet et équipe mobilisée, matériel, organisation, délais maximum d'intervention, modalités pratiques, planning, prévisionnel,...),
3. un devis répondant à la totalité des demandes formulées dans le présent cahier des charges ; le prestataire fera clairement apparaître les différents éléments de la composition de la proposition financière ; pour chaque phase de travail, le détail prix-nombre d'heures de travail consacrées sera mentionné,
4. le présent cahier des charges paraphé à chaque page par le prestataire et signé sur la dernière page avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise,
5. le RIDET de la société,
6. le RIB de la société,
7. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat.

Les offres devront être conformes aux dispositions du présent cahier des charges et seront appréciées selon les critères suivant :

- bonne compréhension des enjeux du parc naturel de la mer de Corail et des objectifs poursuivis,
- prix.

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

Le mode de règlement choisi est le virement administratif.